



SYNDICAT PÉNITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

C.D DE VILLENAUXE LA GRANDE

Le : 09 février 2025

## Une sanction (ou presque) !

Le 30 janvier 2025, la personne détenue B est passée devant la commission de discipline pour avoir insulté, menacé et provoqué du tapage, ce qui lui vaudra un confinement de 8 jours sans télé. Le SPS-CEA n'est pas surpris de la légèreté de la sanction, car cela est courant lorsque les victimes sont des surveillants ! Ce n'est pas une fatalité et cela doit cesser sans délais !

Là où nous commençons à nous étouffer, c'est quand l'adjointe du bâtiment nous indique que la personne détenue peut continuer à se rendre à ses activités en compagnie des autres PPSMJ, le SPS-CEA cherche encore le sens de la sanction prononcée et de son aménagement ? Lors du sondage barreau, durant l'une des nombreuses absences pour une activité de notre chère confiné, **il sera retrouvé dans sa cellule une télévision**, la sanction déjà bien légère continue à perdre de son sens !!

Le 08 février 2025, soit 2 jours après la fin de sa sanction, il a été découvert lors d'un sondage barreau chez notre individu (sûrement marqué par la difficulté de ses 8 jours de confinement ou presque, sans télé ou presque) un téléphone portable, ce qui conduira le lendemain la personne détenue B à de nouveau menacé et injurié le surveillant qui a fait la découverte.

Le SPS-CEA demande que la CDD cesse de prononcer des sanctions dérisoirement légères face aux insultes et menaces dont sont victimes les surveillants !

Le SPS-CEA exige que toute la lumière soit faite sur les raisons de l'aménagement de cette sanction et sa justification.

Le SPS-CEA félicite les personnels qui luttent chaque jour afin d'assurer la sécurité de l'établissement et ce malgré les difficultés auxquels ils sont confrontés.

Le SPS-CEA invite les surveillants victimes d'insultes et menaces à déposer plainte et sera à leurs côtés.

Le bureau local SPS-CEA